

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS,
chez BONGREL et BULLIEN,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAYETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAYAR-LAPITE, 10,
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Septembre 1881.

Chronique générale.

M. Constans, en ce moment à Bagnères-
de-Bigorre, vient d'envoyer l'ordre de faire
dresser un état général de tous les individus
de la Commune, amnistiés par le gouverne-
ment, avec leurs nom, prénoms, domicile
actuel ou supposé, leur profession et l'épo-
que de leur retour à Paris. M. Constans a
demandé que cet état soit prêt pour le mo-
ment de son retour, et c'est samedi que ce
travail a été commencé, à l'aide des docu-
ments qui ont été pris à la préfecture de po-
lice et à la direction de la sûreté générale.

Le Président de la République ayant re-
fusé d'accepter la démission de M. Albert
Grévy, on annonce que celui-ci va regagner
l'Algérie, en passant par Paris où il restera
quelques jours.

Plusieurs fonctionnaires se sont aperçus
depuis peu que différentes lettres qui leur
parvenaient avaient été décachetées.

Si l'on en croit un long rapport adressé
au ministre de l'intérieur par le préfet de la
Seine-Inférieure, il se pourrait bien qu'en
dépit des mesures d'ordre extraordinaires
prises par le gouvernement, le voyage de
M. Gambetta en Normandie donnât lieu à
quelque incident. Les ouvriers du port de
Rouen, presque tous gens sans aveu ou re-
pris de justice, que la police surveille avec
soin, les habitants des bas quartiers, en
majeure partie sujets à caution, font crain-
dre quelques collisions fâcheuses au mo-
ment de la visite de M. Gambetta.

On remarque avec une douloureuse sur-
prise que M. Barthélemy Saint-Hilaire
pousse la complaisance envers l'Allemagne
jusqu'à frapper spécialement les trois ou
quatre agents diplomatiques qui ont le fort
d'être Alsaciens-Lorrains.

M. de Ring, au Coire, a été la première
victime. Et l'on annonce que le ministre du
qui d'Orsay vient de décider la révocation
du baron de Billing, l'Alsacien qui a joué
dans les affaires tunisiennes un rôle impor-
tant.

On sait que le National est l'organe de M.
Jules Ferry.

D'après ce journal, le président du con-
seil aurait répondu aux délégués de l'extrême
gauche que les députés demandant la convo-
cation immédiate du Parlement n'étaient
qu'une fraction très-minime de la Chambre,
et qu'il avait des raisons pour croire que cet
avis n'était pas partagé par la majorité. Le
président du conseil a ajouté qu'il pensait
qu'une convocation anticipée de la Cham-
bre serait de nature à jeter le trouble dans le
pays. Les nouvelles de Tunisie ne sont pas
graves, et rien ne saurait, selon lui, moti-
ver la convocation prochaine des Chambres.

On nous rapporte que M. Gambetta étant
à Gand ces jours-ci, un diplomate français
crut devoir faire le voyage de Bruxelles à
Gand pour lui présenter ses hommages. M.
Gambetta avait traversé Bruxelles trop rapide-
ment pour avoir le temps de recevoir.

Invité à déjeuner par le président de la
Chambre, notre diplomate eut la malencon-
treuse idée de le féliciter sur son prochain
avènement au pouvoir.

M. Gambetta lui répliqua :
« Je croyais que mes amis avaient plus
de flair. Si vous étiez à ma place, accepte-
riez-vous le pouvoir dans les circonstances
actuelles? Mon cher, lorsque les difficultés
seront apaisées, oui, j'accepterai le pouvoir,
pour donner à la France un lustre que peut-
être elle n'a jamais eu. Mais, maintenant, je

me contenterai de le faire prendre par ceux
qui me sont dévoués. »

M. Duhamel a reparu à l'Elysée; il a re-
pris son cabinet comme par le passé.

La disette de dépêches de Tunis continue.
Elle étonne d'autant plus que, malgré la
rupture des fils télégraphiques sur le terri-
toire tunisien, le gouvernement pourrait, en
douze heures, recevoir des communica-
tions.

Il suffit, en effet, d'envoyer un avis de la
Goulette à La Calle pour y porter les dépê-
ches à transmettre.

Un retard d'une demi-journée se com-
prendrait parfaitement; un silence de trois
jours ne se comprend plus.

Le Télégraphe reçoit de son correspon-
dant spécial une lettre fort intéressante: il
en extrait sous cette forme les principales
informations :

« I. — Est-il vrai que les ordres de dé-
part envoyés aux bataillons destinés à l'Afri-
que ne contenaient aucune date de départ,
en sorte que les chefs de corps, en les rece-
vant, ne savaient pas de combien de temps
ils disposaient et ont dû composer et équi-
per leurs troupes à la hâte, sans soin, sans
précaution? »

« Est-il vrai que cette précipitation n'a-
vait aucune utilité, puisque, depuis l'ordre
de départ jusqu'au départ même, il s'écou-
lait, pour la plupart des corps, trois ou
quatre journées pleines, qui ont été inuti-
lisées? »

« II. — Est-il vrai que dans certains
corps, si ce n'est dans tous, 50 0/0 des
sacs de rechange se sont trouvés crevés et
privés de bretelles au bout de quarante-huit
heures? »

« III. — Est-il vrai que les officiers se
sont vu interdire, sans motif, d'emporter
leurs cantines à vivres, qui existent dans

les magasins, et que le ministre de la guerre
les a forcés d'acheter de leurs deniers? »

« IV. — Est-il vrai qu'ils n'ont touché
leur entrée en campagne qu'au moment pré-
cis de l'embarquement, si bien que la plu-
part sont arrivés en Afrique sans ceinture de
flanelle, sans tentes, sans lit, sans cantine,
et qu'ils ont dû coucher à la belle étoile? »

« V. — Est-il vrai que plusieurs batail-
lons, en arrivant à la Goulette, ont trouvé
les autorités sans ordres pour les recevoir,
pour leur donner des vivres, pour les faire
camper? »

« VI. — Est-il vrai que les vivres, aux
portes mêmes de Tunis, ont été distribués
irrégulièrement, au point que le camp de
Carthage a dû une fois se contenter d'un
quart de ration de pain pour vingt-quatre
heures? »

« VII. — Est-il vrai que, dans ce même
camp, il n'y ait eu, au moins jusqu'au 19
septembre, et il n'y a peut-être encore, ni
tente d'infirmerie, ni mule à cacolets? »

Gérome, dans l'Univers illustré, raconte
ce qui suit :

« Sous l'Empire, je m'en souviens, un
jour, dans une maison très-bonapartiste, il
m'arriva de dire :

« — L'occupation du Mexique est une
folie! »

« — C'est possible, me répliqua-t-on,
mais il ne faut pas le dire. La France est
engagée... Parler comme vous venez de
parler, c'est tenir un langage antipatrioti-
que, c'est faire acte de mauvais citoyen. »

« Ces jours derniers, dans une maison
très-républicaine, il m'est arrivé de dire :

« — L'occupation de la Tunisie est une
folie! »

« Et je me suis attiré identiquement la
même réponse :

« — C'est possible... mais il ne faut pas
le dire. La France est engagée... Langage
antipatriotique... acte de mauvais citoyen. »

« Plus ça change décidément et plus c'est
la même chose. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

HAIÏRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Corentin se reprend à examiner. Evidemment
un pinceau enduit d'une substance liqueuse a
laissé cette marque. Le regard le devine et le tou-
cher s'en assure en trouvant, dans le poli du bois,
une certaine altération. Donc, puisqu'elle garde
la trace d'une colle desséchée, la statue a dû jadis
adhérer à un soubassement. Aucun doute n'est
possible.

— Quoi! s'écrie M. Le Tianec, le dernier mot
n'est pas dit encore!

Un soubassement! lequel?...

Il réfléchit. Ah! oui, c'est vrai: il se souvient.
Lorsque M. Le Haédeuc lui donna la Philosophie,
elle portait sur un carré grossier, œuvre, sans
doute, de quelque ébéniste amateur. Corentin
s'était empressé de la séparer de ce piédestal
indigne.

Et, maintenant, où le retrouver, ce piédestal jeté
au rebut, détruit peut-être? A-t-il été livré aux
flambeaux? sinon, où s'est-il égaré?

Une nouvelle angoisse s'empara de l'avocat. Rien

n'est affreux comme de sentir s'échapper le bien
que l'on croyait avoir saisi. Le jeune homme re-
monte à grands pas dans les galeries.

Il cherche, il déplace... Il ne voit rien.

Il rentre dans la pièce où se trouvait la statue,
il s'élance de nouveau sur la table, fouille le
renfoncement ménagé sur le haut de la vitrine...
Rien. D'une main fiévreuse, il rejette les livres,
les papiers, toutes choses qui se rencontrent. Pour
la première fois, autour de lui, tout est en désor-
dre, tout est bouleversé. C'est en vain: le piédestal
a disparu.

Le jeune homme s'agenouille :
— Rendez-le moi, mon Dieu! Rendez-le moi.
Vous voyez bien qu'il me le faut!

Il se relève. Puisqu'il prie, puisqu'il espère en-
core, sa volonté ne peut pas défaillir.

Il regarde de nouveau. Voici qu'il s'aperçoit que,
sur le haut de l'armoire vitrée, deux potiches se
font pendant. Elles n'ont ni la même forme, ni la
même origine, et, cependant, leurs bords supé-
rieurs offrent un parallèle parfait. La plus large
doit être exhaussée. M. Le Tianec ramonte une
troisième fois, enlève et pose plus loin cette potiche
qui s'abaisse subitement en prenant une place
voisine de celle qu'elle occupait.

Le jeune homme parvient à saisir dans le renfon-
cement l'objet sur lequel la vase portait. Il attire
un carré de bois peint avec une couleur qui cher-

che à rappeler le chêne. Une ligne de colle se voit
encore sur une de ses faces.

« Merci! mon Dieu! merci! » Oh! du cœur op-
pressé, quel cri de reconnaissance monte vers le
ciel!

M. Le Tianec jette le piédestal sur le parquet,
puis il redescend. La hache gauloise va servir de
nouveau. Non, c'est inutile. Lancé de haut, le
piédestal a frappé sur l'un de ses angles. Le choc
a disjoint les planchettes dont l'une semble se
mouvoir. Corentin la pousse du doigt: elle glisse
dans une rainure. Un secret, caché sans doute
dans les ornements de l'angle, permettait d'ouvrir
un des côtés du piédestal. A peine la planchette
est-elle écartée qu'une lettre tombe aux pieds de
Corentin.

En la voyant, le jeune homme fut atterré.

— Quoi! Il se peut!...

Il s'assit: il se sentait fléchir.

La lettre portait comme suscription: « A mon
fils, Antoine de la Jousselière. »

— Non, dit Corentin, non, ce ne sera pas ton
fils qui frémira devant ta parole d'outre-tombe.

Il brisa le cachet. Hélas! il ne comprenait que
trop qu'il n'avait rien à apprendre. Son regard
était si troublé qu'il parvenait à peine à lire ces
lignes péniblement tracées.

« Antoine, quand tu liras cette lettre, je ne

serai plus de ce monde. Jamais, non, jamais, je
n'aurai le courage d'aller au-devant du mépris
de mon enfant. D'ailleurs, pour se révéler à toi,
la cruelle vérité n'attendra pas longtemps: je
meurs sous le poids des remords et de la dou-
leur. Antoine, pendant bien des années, ton père
fut un honnête homme. Maintenant, non, je ne
veux pas écrire les noms dont il doit être appelé.
Comment suis-je tombé dans cet abîme? Ah! j'ai
poussé trop loin de malsaines ambitions. J'ai
oublié Dieu et mon âme. Mon fils, il faut que,
derrière moi, demeure un aveu. J'ai dérobé à
mon frère Albrecht une somme de six cent vingt
mille francs, légitime héritage de sa famille ma-
ternelle. Que ne suis-je mort la veille du jour
où, me prenant pour Albrecht, un officier de
Munich, le comte Von Schoffer, remit cette
somme entre mes mains! Il me fallait de l'or
pour tenter une spéculation. Je pensais m'ac-
quitter ensuite. La spéculation a échoué, tout
est perdu, la fortune de mon frère, mon honneur
et ma vie, car ce mal me tuera. Je cache cette
lettre dans cette cassette construite par moi-
même et que nul ne connaît. Je prendrai des
moyens pour qu'à l'heure venue tu l'y trouves.
Autant que tu le pourras, Antoine, répare
mon crime. Mon dernier espoir, hélas! se
réfugie dans ton honneur. Et maintenant, mon
fils, je m'agenouille devant toi, pour te demander

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

LE REMÈDE.

Il y a des gens qui disent :

« Vous cherchez un remède contre les accidents de chemins de fer ? Faites racheter et exploiter par l'État le réseau des cinq grandes Compagnies. »

Quelle que soit notre confiance dans les bonnes intentions du Ministère des Travaux publics, nous avouons que ce remède nous semble pire que le mal.

En principe, une responsabilité divisée offre plus de garanties au public. Dans la pratique, les tentatives d'exploitation par l'État ne sont pas faites pour nous rassurer.

Précisément au moment où les partisans de cette exploitation cherchent à égarer l'opinion, arrive sur le chemin de fer de l'État l'accident de Guitres, accident d'autant plus inexcusable qu'il s'agit d'une ligne dont le parcours est excessivement restreint, ayant deux voies, et si peu active qu'il n'y passe pas plus de trois trains par jour.

Que serait-ce donc, si l'État administrait tout le réseau français exploité par les cinq grandes Compagnies ?

Si encore les trains de l'État avaient la vitesse des trains américains ou anglais... Mais qu'on se rappelle le voyage plaisant d'Ignotus : « L'autre mois, racontait-il avant-hier, j'ai vu deux trains en retard se suivre à la queue leu-leu, — et, quand je suis allé à Pornic, mon chien m'a suivi à pied sur la voie ferrée, comme il le fait quand je suis en voiture ! »

Pour demander le rachat des chemins de fer et le remplacement des cinq grandes Compagnies par l'État, si l'on se fonde sur l'expérience actuelle, l'occasion est vraiment mal choisie !

Dieu nous garde de l'exploitation générale par l'État ! Qui contrôlerait l'État ? Attaquer les chemins de fer de l'État pourrait être considéré comme un délit contre la Constitution.

Faites surveiller par des hommes indépendants les Compagnies qui ont un personnel des plus expérimentés et un état-major des plus distingués. Créez un comité de sécurité publique, dont les membres ne pourront jamais devenir administrateurs ou employés de chemins de fer.

Le remède est là.

Mais qu'on ne nous parle plus de l'exploitation officielle, surtout avec la politique actuelle. Il y aurait trop de places à donner. On nous montrerait, pour aiguilleurs, même des aveugles, pourvu qu'ils fussent bien pensants, c'est-à-dire révolutionnaires.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Tunis, 23 septembre, soir (retardé).

Il se confirme que les troupes françaises occuperont Tunis après l'arrivée de M. Roustam qui a reçu des instructions spéciales à ce sujet. Les plus grandes mesures de précautions seront prises pour maintenir les Arabes dans l'ordre.

Tunis, 23 septembre.

Les fièvres continuent à faire des victimes parmi nos soldats. Un grand nombre de

malades arrivent tous les jours à La Goulette venant de Gabès, Sfax et Djerba.

Goulette, 24 septembre, 9 h. soir.

Plusieurs navires de guerre étrangers sont en vue.

Les troupes continuent à partir de la Manouba pour Zagouhen et Sousse.

Tunis, 24 septembre, soir.

Un courrier arrivé ce matin dans la ville annonce que l'avant-garde du général Sabattier a soutenu un combat acharné. Les insurgés ont coupé plusieurs lignes de chemins de fer. Les communications télégraphiques entre Tunis et l'Algérie ne sont pas encore rétablies.

Tunis, 24 septembre, 10 h. soir.

Le bruit circule qu'on entend le canon dans la direction de Hammamet. La colonie européenne est en proie à une grande panique. On redoute un soulèvement général des Arabes à l'entrée de nos troupes dans la ville.

Tanger, 23 septembre.

Le grand chérif de Wazan, Hadjab Dislout, qui partira mercredi pour Oran, a reçu du sultan Muley-Hassan la mission d'amener Si-Sliman à s'abstenir de toute hostilité contre les Français sur la frontière tunisienne.

Le chérif est porteur de grandes sommes d'argent destinées à l'aider dans sa mission.

Alger, 25 septembre.

Il se confirme positivement que les Harar-Charafa sont rentrés sur notre territoire. Ils sont arrivés à Maghoua, où l'itinéraire qu'ils devront suivre pour rejoindre leurs dours leur a été tracé.

Jusqu'à présent rien n'est venu confirmer le bruit qui avait couru d'un combat entre Si-Sliman et Bou-Amens.

La colonne envoyée de Géryville contre les Bou-Alen a obtenu, sans coup férir, la remise des otages.

Les locomotives arriveront jusqu'au Kreimer mercredi prochain, 28 septembre.

Les travaux auront duré 53 jours, au lieu de 100 qui avaient été demandés.

Les communications avec Tunis sont toujours interrompues.

Départs de troupes.

Un correspondant de Maubeuge nous apprend qu'un bataillon du 84^e, en garnison dans cette ville, a reçu hier matin son ordre de mobilisation.

L'avant-dernière nuit, 1,050 hommes, 30 officiers et 10 chevaux arrivaient à Lyon et repartaient aussitôt pour Marseille.

Des hommes de la garde républicaine et de la gendarmerie de la Seine, qui vont faire le service de la police en Tunisie, puis des détachements des 436^e, 78^e, 144^e, 126^e de ligne, venant de toutes les directions, ont traversé Lyon.

On lit dans la *Décentralisation de Lyon*, du 23 septembre :

« Cinquante-quatre hommes du 7^e chas-

seurs à cheval, partis de Moulins, sont arrivés hier à Lyon.

» L'effectif du détachement, accompagné d'un nombre égal de chevaux, s'est dirigé sur Marseille.

» Arrivé à destination, il sera embarqué pour la Tunisie.

» Il ne reste maintenant, à l'hôpital militaire de Lyon, que les engagés conditionnels et les réservistes. Tous les autres infirmiers ont été envoyés en Algérie. »

On lit dans la *Gazette du Midi* de samedi 24 septembre :

« Le 141^e de ligne et le 64^e de ligne, appartenant au 15^e corps d'armée, ont reçu l'ordre de fournir chacun un bataillon fort de 10 officiers et de 500 hommes qui feront partie de la 7^e brigade de renfort.

» Le paquebot *Kléber*, capitaine Seja, de la Compagnie Transatlantique, parti hier soir, à 5 heures, a emporté, à destination de Tunis et Bizerte, 243 soldats et 4 officiers du 143^e de ligne, venant d'Albi. Ce paquebot emporte également dans ses cales 475 colis de matériel d'hôpital et d'ambulance, 26 caisses d'appareils télégraphiques et 500 tonneaux vides pour le transport des vivres à dos de mulet.

» Demain dimanche, les trains spéciaux ci-après, transportant des troupes venant d'au-delà de Lyon, traverseront la gare de Marseille pour se rendre à Toulon.

» 1^{er} train : départ de Marseille, 3 h. 45 matin, comprenant 15 officiers, 530 hommes et 3 chevaux.

» 2^e train : départ de Marseille, 11 h. 40 matin, comprenant 32 officiers, 1,200 hommes et 22 chevaux.

» Lundi, un train spécial transportant 3 officiers, 484 hommes et 152 chevaux, venant également d'au-delà de Lyon, partira de Marseille pour Toulon à 2 h. 20 soir. »

Etranger.

L'alliance des trois empereurs est aujourd'hui un fait certain, établi, que va confirmer bientôt une entrevue amicale entre le Czar et l'empereur François-Joseph. Le correspondant viennois du *Standard* signale divers indices qui annoncent clairement cette rencontre prochaine.

Rien ne nous indique encore où se verront les deux souverains. Mais les journaux russes annoncent un voyage du Czar en Pologne, où de grandes manœuvres militaires, tenues soigneusement secrètes, sont commencées depuis le 17 septembre. Peut-être la frontière galicienne serait-elle le lieu du rendez-vous.

Quant à la répression du socialisme international, dont il a été si fortement question à Dantzig, nous en voyons les premières tentatives dans la nouvelle apportée par le télégraphe. Toutes les provinces importantes de l'empire russe viennent d'être, par un ukase spécial, soumises au régime du petit état de siège.

Nous apprenons que les gouverneurs gé-

néraux de ces provinces ont reçu le pouvoir de défendre les réunions publiques ou même commerce ou d'industrie suspect.

L'ukase décide, en outre, que tous les procès politiques seront désormais jugés par des cours martiales et à huis-clos.

Ainsi semble-t-il que, avant de demander à l'Europe de lui venir en aide pour combattre efficacement le socialisme, la Russie ait voulu tenter elle-même un effort énergique et montrer, par des faits, sa résolution arrêtée de couper court au mal.

Berlin, 24 septembre.

M. de Bismarck fera de la triple alliance reconstruite le drapeau autour duquel tous les conservateurs allemands devront se ranger. L'Empereur a fait jurer à son fils, le Prince impérial d'Allemagne, de ne point se séparer du chancelier, ni maintenant ni plus tard. L'Empereur se sent très-faible et il devient évident que virtuellement la régence du trône.

Vienne, 24 septembre.

La publication des dépêches entre le Czar et l'Empereur a produit une profonde sensation en Hongrie, où on est très-hostile à la triple alliance. Cette fois, le roi de Roumanie verra le Czar.

REVUE FINANCIÈRE.

Les tendances générales du marché sont bonnes. On cote 116.35 sur notre 5/0/0. L'Italien est à 90.25 et le Turc à 16.65.

Le Crédit foncier s'est relevé au cours de 1,700. A ce niveau les achats du comptant ne se sont pas ralentis ; ils ont communiqué au marché de ce titre beaucoup de fermeté. Les actions de la Société française financière se sont maintenues sans changements à 987.50 ; les achats du comptant sont nombreux.

L'obligation de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine représente un placement sérieux ayant pour garanties une subvention de 4,500,000 fr., des recettes se montant à plus d'un million, une flotte et des immeubles représentant plus de deux millions. Au prix de 287.50, cette obligation donne un revenu de plus de 6 0/0 par an ; c'est une bonne fortune pour le *Comptoir industriel de France et des colonies*, 10, rue des Pyramides, à Paris, de pouvoir faire participer le public à cette affaire.

Le mouvement de reprise qui s'est dessiné cette semaine sur les actions du Crédit de France était prévu et justifié d'ailleurs par la situation si prospère de cet établissement. On cote 815 et 820.

La Banque nationale est insensible aux brusques oscillations qui se produisent sur la plupart des actions des autres établissements de crédit ; les demandes au comptant sont toujours aussi suivies, mais les ventes sont rares, les détenteurs actuels se montrent peu soucieux de se débarrasser d'un titre qui leur offre toute sécurité et qui a devant lui la perspective d'une importante plus-value. On cote aujourd'hui 690.

Les bons de l'Assurance financière valent 270. Les actions du Crédit foncier de la Marine sont recherchées de 620 à 625.

Le Crédit foncier luxembourgeois reste à 625. L'obligation offerte par la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône est une première hypothèque sur les immeubles et le matériel de la Compagnie. Le revenu de 5 0/0 qu'elle procure est supérieur à celui donné par les entreprises similaires. La caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, à Paris, reçoit dès à présent les demandes accompagnées du premier versement, soit 50 fr. par titre. Le prix d'émission

de pardonner à ton père. Le crime fut rapide, l'expiation ne cessera pas même avec ma vie : elle me suivra dans l'autre monde et, pauvre enfant, dans celui-ci elle pèsera sur toi ! Pardonne-moi, mon fils, ne sois pas sans pitié au souvenir de la lente agonie d'un père. Quo ta mère ne sache jamais rien. A cette révélation, elle ne pourrait survivre. Tourne-toi vers elle, mon fils, aime-la, imite-la, elle est la plus noble des femmes. Console-toi, pauvre enfant, en te disant qu'il reste encore des mains pures pour te bénir : celles de ton père ne peuvent plus que supplier...

» Baron PAULIN DE LA JOUSSELIÈRE. »

Quand il eut achevé, Corentin resta écrasé, immobilisé.

La lettre ne portait pas de date. Beaucoup de mots en étaient à demi effacés par les larmes dont le coupable avait baigné ce sinistre testament. Oh ! néant des projets humains ! « Mon fils lira cette lettre à l'heure que, moi, je veux, que, moi, je choisis d'avance. » Ainsi pensait le criminel. Le courage lui manquait, disait-il. Ne savait-il donc pas que, parfois, c'est le temps qui peut faire défaut ? Malheur au devoir qui attend au lendemain ! Il avait fallu un demi-siècle et de singulières circonstances pour qu'une main étrangère fit sortir de ce refuge le triste aveu qui semblait y être si provisoirement déposé.

Maintenant, le voici qui a revu le jour. Que va-t-il devenir ? Va-t-il enfin se rendre vers celui auquel il est adressé ? Ah ! le fier soldat, le vieux gentilhomme, prenez-le plutôt par la main, vous qui vous appelez son ami, ramenez-le sur un champ de bataille et dites à un glaive : Frappez !

Mais, si maître Le Tianec le veut, dans un instant, il ne reste rien de cette lettre fatale, et nul ne soupçonnera jamais ce qu'un jet de flamme peut anéantir. Oui, mais ce n'est pas en vain que le jeune homme croit à la présence d'un Dieu souverainement juste et protecteur de toute vérité.

De plus, la confiance de cette femme vagabonde impose des devoirs à l'avocat. Tant qu'il a espéré la vaincre par ses propres armes, maître Le Tianec a pu laisser les choses glisser dans la voie où elle-même les lançait. Mais la scène change : cette farouche aventurière, cette jeune fille aux profondes duplicités, les voici qui se dressent, portant au front ce caractère que nulle main honnête ne voudrait effacer, celui d'un droit irrécusable.

Chers petits orphelins ! pauvre jeune femme ! malheureux père ! allez-vous donc être immolés !...

Cependant, des pas se font entendre dans la maison. Un homme a remis une lettre pour maître Le Tianec : il passera un peu plus tard demander

la réponse.

— Un billet pour vous, Corentin. N'êtes-vous pas dans votre chambre ? Je vous ai entendu monter.

Et Geneviève frappe vainement à cette porte.

— Est-ce qu'il serait sorti ?

Elle ouvre.

— Mais non, voilà son chapeau.

Elle se dirige vers le cabinet. La porte n'en est pas fermée.

— Comment ! le cabinet est vide ! et une bougie brûle sur le bureau !

Elle traverse une des galeries.

— Grand Dieu ! qu'est-ce que cela ? Tout est en désordre ; plusieurs objets sont renversés ! Corentin, où êtes-vous ? Corentin ?

Pas de réponse.

L'inquiétude a saisi Geneviève, elle redescend, passe dans le jardin sur lequel donnent presque toutes les croisées des appartements contenant les collections. Mais comme, du jardin, les voisins peuvent entendre, le ton redevient très-respectueux. Geneviève crie bien haut :

— Monsieur ?

Même silence.

Elle remonte, elle est toute tremblante... Elle recommence sa recherche dans les galeries et finit par soulever la tapisserie flamande.

— Eh ! Corentin ! que faites-vous là ? Depuis

le temps que je vous cherche et que je vous appelle...

— Je ne t'ai pas entendue, répond maître Le Tianec en tournant vers elle un visage tellement décomposé que la vieille femme jette un cri.

— Mon enfant, qu'avez-vous ? Vous êtes bien malade ?

— Non, Geneviève, non. Je ne suis pas malade. Seulement, je suis navré ! Oh ! oui, navré... Puis, reprend-il, Geneviève, je crois bien que je suis ruiné.

— Ruiné ! s'écrie-t-elle, ruiné !

— Entièrement, oui, Geneviève.

La lettre qu'elle portait lui échappa. Elle resta un moment comme frappée de stupeur. Puis, tout à coup, éclatant en sanglots convulsifs :

— O ma pauvre chère dame ! s'écrie-t-elle, vous me l'aviez confié, et je n'ai pas su veiller sur lui ! Je n'ai pas su l'empêcher d'achever toutes ces folies !...

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Maximes et Pensées.

Il y a des gens qui ne se repentent véritablement que de leurs bonnes actions.

est de 278 fr. et le titre est remboursable à 300 fr. C'est le 22 octobre prochain que se réunissent en assemblée générale les actionnaires de la Société nationale des Mines. Le Crédit général français poursuit vigoureusement le mouvement de reprise entamé la semaine dernière. On est à 832 fr. La Banque transatlantique admise à la cote officielle s'est élevée à 675. On prévoit des cours plus hauts justifiés par les services que cette Société est appelée à rendre au commerce national. La Banque de Prêts à l'industrie reste bien tenue à 625. Cette valeur se recommande par la sûre et habile direction de la Société.

Chronique militaire.

RENOI DE LA CLASSE 1876 ET DE LA 2^e PORTION.

Voici la nouvelle circulaire du ministre de la guerre, en date du 21 septembre :

« Les militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1882 inclusivement, et actuellement présents dans les corps à l'intérieur, seront envoyés en congé jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve. »

« Ce renvoi s'effectuera au fur et à mesure de l'achèvement des manœuvres dans chaque corps d'armée, et aussitôt que les troupes seront rentrées dans leurs garnisons respectives. »

« Les militaires de l'arme de la cavalerie seront renvoyés, dans chaque région, aux mêmes dates que ceux appartenant à l'infanterie, quand bien même les manœuvres spéciales de la cavalerie auraient été terminées à une date antérieure. »

« Il en sera de même pour les militaires faisant partie des corps de troupes qui ne participent pas aux manœuvres. »

« Dans tous les corps ou fractions de troupes qui se trouvent à un titre quelconque en Algérie ou en Tunisie, les hommes appartenant à la classe de 1876 seront maintenus, jusqu'à nouvel ordre, sous les drapeaux. »

« Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats servant à quelque titre que ce soit qui demanderaient à contracter un engagement ou qui désireraient achever leurs cinq années de service : »

« Les militaires proposés pour la retraite qui demanderaient à attendre au corps la liquidation de leur pension ; »

« Les jeunes soldats qui, après avoir été dispensés, à titre provisoire, par le conseil de révision, en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872, ont été rayés de la liste des soutiens de famille pour cause d'indignité ; »

« Les jeunes gens dispensés, en vertu des articles 17 et 22 de la loi du 27 juillet 1872, qui ont été appelés à l'activité comme ayant perdu leurs droits à la dispense (2^e alinéa de l'article 25 de la loi), ne bénéficieront de l'envoi en congé que lorsqu'ils compteront un an de présence sous les drapeaux ; »

« Les militaires de la 2^e portion du contingent de la classe 1879, qui sont actuellement sous les drapeaux, seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers à l'expiration des manœuvres dans chaque corps d'armée. »

« Cette mesure est également applicable aux hommes des classes antérieures appartenant à la 2^e portion du contingent qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats de la classe 1879. »

« On se conformera aux prescriptions contenues dans la circulaire du 24 décembre 1879, aux termes de laquelle les conditions de savoir lire et écrire doivent désormais être exigées des jeunes gens de la deuxième portion, pour obtenir leur envoi dans la disponibilité. »

« Les militaires qui seraient punis de prison au moment de leur envoi en congé dans la disponibilité seront maintenus au corps jusqu'à l'expiration de leur punition. »

« Il y aura lieu, en outre, en ce qui concerne les hommes d'une conduite caractérisée, de se référer aux prescriptions contenues dans la circulaire du 2 janvier 1878. »

Un autre ordre du ministre de la guerre, en date du 17 septembre, concerne le renvoi formel des engagés conditionnels et des hommes de la 2^e portion.

Les engagés conditionnels et les hommes de la 2^e portion, qui sont en Tunisie et en Algérie, seront dirigés, par les soins de M. le général commandant le 19^e corps d'armée, sur les dépôts de leurs corps respectifs, de manière à y être rendus, savoir :

Les engagés conditionnels à la date du 40 novembre prochain ;

Les jeunes soldats de la 2^e portion à la fin du mois d'octobre prochain.

On demande souvent quelle différence il y a entre la disponibilité et les hommes à la disposition.

La disponibilité comprend :

1^o Les jeunes gens incorporés et renvoyés dans leurs foyers pour l'une des causes énumérées dans l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 ;

2^o Les hommes de la 2^e portion du contingent ayant accompli un an et six mois de service ;

3^o Les engagés conditionnels ayant satisfait aux examens de fin d'année.

On comprend sous la dénomination d'hommes à la disposition de l'autorité militaire : les soutiens de famille, les hommes dispensés du service en temps de paix par les conseils de révision, et, d'une façon générale, tous les hommes n'ayant pas servi dans l'armée active. Les hommes de cette catégorie font l'objet d'une mobilisation spéciale et ne sont affectés ni au génie, ni à la cavalerie, ni aux chasseurs à pied. Ce sont ceux-là et non pas les hommes appartenant à la disponibilité, qui ont été convoqués en 1881 à une revue d'appel, au moment de la réunion des conseils de révision.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons la mort, à Périgueux, d'un ancien écuyer de l'Ecole de cavalerie, M. Bachon, camarade d'enfance et ami de Napoléon III, et qui fut attaché à la personne du Prince Impérial.

Les Tablettes d'un Spectateur annoncent que le ministre de la guerre doit aller visiter prochainement l'Ecole de cavalerie de Saumur, ainsi que l'Ecole de sous-officiers installée à Saint-Maixent.

Les RR. PP. Jésuites avaient établi, il y a plusieurs années, une mission dans la Kabylie. Pour s'insinuer dans l'esprit de cette population ombrageuse, ils avaient commencé par se faire pharmaciens et maîtres d'école. Leur influence grandissait chaque jour. Cent quarante enfants indigènes fréquentaient leurs écoles de français. Cinq d'entre leurs élèves ont passé par l'Ecole de cavalerie de Saumur ; un grand nombre d'autres remplissent la fonction d'interprète dans les bureaux de la Kabylie, etc.

Ces services, aussi précieux pour l'Etat que pour la religion, n'ont pu obtenir grâce à ces civilisateurs. Ils ont été expulsés comme leurs confrères de France. Ils laissent après eux deux dictionnaires, l'un français-kabyle et l'autre kabyle-français.

On s'occupe en ce moment de remplacer les Jésuites par des instituteurs laïques, auxquels on promet de grasses rétributions ; mais il leur manquera, pour continuer l'œuvre, l'industrie, le courage, la patience, l'abnégation et le dévouement des fils de saint Ignace.

ANGERS.

Les tailleurs de pierres et les maçons, qui s'étaient mis en grève, à Angers, comme on sait, viennent d'informer les entrepreneurs que, s'ils ne veulent pas adhérer à leurs demandes avant l'hiver, la grève continuera partiellement jusqu'au 1^{er} avril 1882, époque à laquelle les ouvriers quitteront de nouveau les entrepreneurs pour terminer ce qu'ils ont commencé en 1881.

TOURS.

Il y a quelques jours, un vol d'une somme de 500 fr. était commis par un nommé Tillier, repris de justice. Cet individu, après s'être caché pendant deux jours à Tours ou dans les environs, avait fini par gagner Langeais, et de là Angers, par le chemin de fer. — Mais un agent de la sûreté de Tours, le sieur Prat, ayant découvert sa piste, avait pu le suivre jusqu'à Angers, où, malgré le déguisement de cet homme (il était habillé de neuf et s'était fait couper la barbe), il l'a arrêté et conduit devant M. le procureur de la République, qui a immédiatement donné des ordres pour le faire transférer à Tours.

Tillier, au moment de son arrestation, avait encore sur lui environ 180 francs.

(Indépendant.)

LAVAL.

Vendredi soir sont arrivés à Laval, venant du Mans, 313 hommes du 404^e de ligne en garnison à Laval, destinés à compléter l'effectif du 4^e bataillon de ce régiment qui doit partir prochainement pour la Tunisie, sous les ordres du commandant Franc.

Raits divers.

Dans la nuit de vendredi à samedi, à deux heures et demie, la ville de Saint-Etienne a été, on peut le dire, réveillée en sursaut par une détonation formidable.

La poudrière de Montcel venait de faire explosion. Elle contenait 800 kilogrammes environ de poudre, les approvisionnements ayant été faits mercredi dernier.

Le 31 août, des voleurs fracturèrent la porte et volèrent environ 250 kilogrammes de poudre et 14 kilogrammes de dynamite. Ils avaient, pour ouvrir la porte, agi d'abord avec des leviers, et ils avaient, avec les mêmes outils, fait sauter ensuite les pènes des serrures.

Quelle est la cause de l'explosion actuelle ? La poudrière était hermétiquement close, et rien ne pouvait pénétrer à l'intérieur.

Il est probable que les voleurs, alléchés par l'impunité, étant revenus à la charge, ont réussi, avec des leviers, à briser les gonds, ont pénétré dans la poudrière et ont mis le feu à la poudrière avec une lampe ou tout autre objet enflammé.

Heureusement, on n'a pas d'autres pertes à déplorer que des pertes matérielles.

La poudrière est complètement détruite et une excavation assez large s'est produite jusqu'à deux mètres dans le sol.

Une aventure dont le général de Galliffet fut le héros et qui concerne sa manie de vouloir prendre les soldats en défaut.

Un jour il se promenait, à cheval, aux environs du camp ; il aperçoit, dans un champ de betteraves planté de pommiers, un soldat de l'infanterie perché sur l'un de ces arbres, dont il savourait les fruits avec délices.

D'un bond le général est au pied du pommier, espérant surprendre le pioupiou ; mais celui-ci l'aperçoit de loin ; il s'est mis son mouchoir sur la figure, ne laissant que le front et les yeux à découvert ; puis, montant jusqu'au haut de l'arbre, il attend l'ennemi. Le général le somme plusieurs fois de descendre ; le tourlourou se tient coi ; furieux, le général se dresse debout sur son cheval, attrape le tronç du pommier et se met à grimper pour s'emparer du délinquant.

L'ascension est dure ; le général a un vœu en argent ; au moment où il a pris pied sur la fourche principale et où il s'est mis debout au milieu de l'arbre, le délinquant, accroché à une branche flexible, se laisse tomber à terre, saute sur le cheval du général et se sauve au grand galop.

Le général de Galliffet retrouva son cheval attaché à un poteau, à cent mètres du camp. Il eut beau, pendant huit jours, passer quotidiennement les régiments en revue, jamais il ne put le découvrir.

L'EAU DE L'ECHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ECHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie. Pharmacie G. Séguin, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYKLET, instituteur à Eynanqas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORAZEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BÉSSON, successeur de TRÉXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Marché de Saumur du 24 septembre.

Blé semence (l ^{re})	25 57	Huile de noix.	50 120 —
Blé comm. (l ^{re})	23 50	Huile de chene.	50 — —
Froment (l ^{re})	77 —	Graine tréfle	50 — —
Halle, moy.	77 25	— luzerne	50 — —
Seigle	75 16 08	Foin (dr. c.)	780 90 —
Orge	65 14 —	— Luzerne	780 75 —
avoine, bar.	50 10 50	Paille	780 55 —
Fèves	75 15 —	Amandes	50 — —
Pois blancs.	80 44 —	Cire jaune.	50 190 —
— rouges.	80 36 —	Chanvres 1 ^{re}	— — —
Colza	65 — —	— qualité (52 k. 500)	— — —
Chenevis	50 13 —	— 2 ^e	— — —
Farine, culas.	157 65 —	— 3 ^e	— — —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880,	1 ^{re} qualité 225 à 250
Id. 1880,	2 ^e id. 150 à »
Ordln., env. de Saumur 1880,	1 ^{re} id. 115 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1880,	1 ^{re} id. 120 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880,	1 ^{re} id. 100 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 95 à »
La Vienne, 1880,	3 ^e id. 90 à »
rouge (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1880,	2 ^e id. » à »
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1880,	2 ^e id. » à »
Id. 1880,	3 ^e id. » à »
Id. 1880,	4 ^e id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Varrains, 1880,	2 ^e id. 140 à »
Bourgeil, 1880	1 ^{re} qualité 160 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 150 à »
Id. 1880,	3 ^e id. 140 à »
Id. 1880,	4 ^e id. 130 à »
Restigné 1880,	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à »
Chinon, 1880,	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à »
Id. 1880,	3 ^e id. 130 à »
Id. 1880,	4 ^e id. 120 à »

P. GODÉ, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 00		Comptoir d'escompte	1050		10	C. gén. Transatlantique	615		10	
3 % amortissable	87 25		Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	3000			
3 % amortissable nouveau	85 45	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1000		20	Société autrichienne	770	3	75	
4 1/2 %	113 50		Obligations foncières 1877	380	1		OBLIGATIONS.				
5 %	116 30		Obligations communales 1879	450	1		Est	389			
Obligations du Trésor	514 50		Obligat. foncières 1879 3 %	443		50	Midi	384			
Obligations du Trésor nouvelles	515	2	Soc. de Crédit ind. et comm.	773	75	25	Nord	396			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	22		Crédit mobilier	755		15	Orléans	393	75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	1	Est	827	50	2 50	Ouest	389			
— 1865, 4 %	418	3	Paris-Lyon-Méditerranée	1790	40		Paris-Lyon-Méditerranée	389			
— 1869, 3 %	403		Midi	1270		10	Paris (Grande-Ceinture)	394			
— 1871, 3 %	398	2	Nord	2080		20	Paris-Bourbonnais	388	50		
— 1875, 4 %	519	1	Orléans	1365			Canal de Suez	575			
— 1876, 4 %	519	3	Ouest	867	50	7 50					
Banque de France	6375		Compagnie parisienne du Gaz	1635		5					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	45 — — — — — omnibus.
8	50 — — — — — omnibus-mixte.
1	25 — — — — — soir.
3	32 — — — — — omnibus.
7	15 — — — — — omnibus.
10	37 — — — — — omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8	21 — — — — — omnibus.
9	40 — — — — — omnibus.
12	40 — — — — — soir.
4	44 — — — — — omnibus-mixte.
10	28 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e HOUIS, notaire à Saint-Nicolas, près Redon (Ille-et-Vilaine).

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En ladite étude, le lundi 3 octobre, à une heure,

La Propriété

DE LA

CHATAIGNERAIE

Située commune d'Avesnac, A un kilomètre du bourg, trois kilomètres de la gare.

Elle consiste en : quatre métraires et une borderie, d'une contenance, en terres, prés et marais de première qualité, de..... 130 hect.

Et de châtaigneraies et taillis de chêne de divers âges, d'une contenance de..... 80 hect.

Total..... 210 hect.

Le tout d'un revenu de 10,500 francs.

Mise à prix : 250,000 francs.

On adjugera même sur une seule enchère. — Toutes facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e HOUIS, et, pour visiter, au sieur HAUTCOEUR, au bourg d'Avesnac. (583)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE

UN BILLARD et UN PIANO nouvellement réparé. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE BONNE VIGNE

Située au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Contenant 27 ares 50 centiares. On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouillard.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC GRAND EMPLACEMENT

Situés au Pont-Fouillard, autrefois occupée par M^{me} veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAVEAU.

A VENDRE

Au-dessous du cours.

Cinq Actions au porteur. Plâtrières de Seine-et-Oise, coupon non-détaché.

S'adresser chez MM. A. LAN et C^{ie}, où elles sont déposées. (608)

A VENDRE

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne. S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE. S'adresser au sacristain de la Visitation.

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

UN PROPRIÉTAIRE DEMANDE A EMPRUNTER (sur bonne hypothèque) une somme de 8 à 10,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

M. PAUL MÉNAGÉ, négociant à Saumur, demande un apprenti.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme, pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)



UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Bagnéul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

COMPAGNIE

ATELIERS ET CHANTIERS DU RHONE

Ancienne Maison CHEVALIER et GRENIER, Fondée en 1840 FOURNISSEURS DE L'ÉTAT ET SPÉCIALEMENT DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES TRAVAUX PUBLICS; DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, DES COMPAGNIES DE NAVIGATION, etc., etc.

AYANT OBTENU

40 Médailles d'or et Diplôme d'honneur aux différentes Expositions La Croix de la Légion-d'Honneur, les Palmes d'Officier d'Académie et plusieurs Décorations étrangères.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 2,500,000 FRANCS

Les commandes de l'ÉTAT en cours d'exécution pour les Ministères de la Guerre, de la Marine et du Commerce s'élèvent à Trois Millions et celles pour les Compagnies de Navigation à 3,700,000 francs.

ÉMISSION

De 8,333 Obligations hypothécaires

Rembourables à 300 francs en 50 années par 100 tirages semestriels.

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables à raison de 7 fr. 50 par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet, à Paris et à Lyon.

PRIX D'ÉMISSION : 278 FRANCS

PAYABLES { 50 fr. en souscrivant } Le Coupon de 7 fr. 50
 { 28 fr. à la répartition } échéant le 1^{er} janvier 1882
 { 100 fr. le 15 novembre } sera reçu en paiement du
 { 100 fr. le 31 décembre } dernier versement.

LES TITRES LIBÉRÉS A LA RÉPARTITION SERONT DÉLIVRÉS A 275 FRANCS Soit 268 francs net, coupon de Janvier déduit.

Les Obligations présentent donc un revenu de plus de 5 0/0 sans compter la prime de remboursement

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Samedi 8 et Lundi 10 Octobre 1881

A PARIS, à la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne
 A LYON, aux Ateliers et Chantiers du Rhône, 60, cours Perrache

En Province, chez les Banquiers et Agents de Change

Les formalités seront remplies pour faire admettre ces obligations à la coté officielle de Paris et de Lyon. (610)

CIRQUE ROYAL D'ANGLETERRE

Direction : W. et G. PINDER, DEUX JOURS SEULEMENT SAUMUR, PLACE DU CHARDONNET.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1881 :

Grande Cavalcade à 4 heures. Grande Représentation à 8 heures.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE :

Grande Cavalcade à une heure. Représentation du jour à 3 heures du soir à 8 heures.

100 Chevaux de pur sang anglais et de superbes Poneys — Des Chameaux — Des Dromadaires.

La meilleure des Troupes voyageant en Europe.

GRANDES SPÉCIALITÉS

Les Quadrilles Lanciers, exécutés par huit chevaux pur sang. — Le Jockey anglais, M. St-J. Pinter. — La Reine de la Haute École; M^{lle} Hannah. — M^{lle} J. Dalia, la Gymnaste amazone. — L'homme serpent. — Les Acrobates Onzale. — M^{lle} Nelly Daniels, saut des oriflammes. — M^{lle} Emilie. — M. Orwing, le jongleur à cheval. George WATTS, régisseur général.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence)

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, selatigue, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépot chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (580)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

Le Moniteur

des

Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

52 NUMÉROS